



## AVIS PUBLIC

**TENUE DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR  
VISIOCONFÉRENCE**

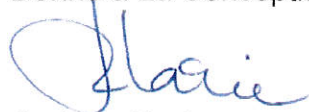
AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret ministériel qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Conception du 14 février 2022, à 19 h 30, se tiendra par visioconférence.

Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire en vue d'assister à la séance via la plateforme Zoom. Pour ce faire, ils sont invités à nous faire parvenir leur adresse courriel et leurs questions et/ou commentaires à [greffe@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:greffe@municipalite.laconception.qc.ca), et ce, au plus tard le 14 février 2022 à 12 h 00. Une confirmation leur sera transmise par la suite de même que le lien Zoom leur permettant d'accéder à la séance. Lors de la période de questions en fin de séance, la soussignée pourra adresser les questions et/ou commentaires préalablement reçus aux membres du conseil municipal.

Par souci de transparence, la séance du conseil municipal sera enregistrée et insérée au contenu du site internet de la municipalité et sur la page Facebook dans les jours suivants la séance.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien avec la présente séance, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : [greffe@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:greffe@municipalite.laconception.qc.ca).

Donné à La Conception le 7 février 2022.



Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière